

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°03/2024**

**portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par l'entreprise ARTERE située 7 rue de Bruxelles à MARLENHEIM (Bas-Rhin), en date du 13 février 2024, concernant des travaux de branchement en eau et assainissement pour le compte du SDEA sur le terrain situé au 9A rue de Strasbourg à REITWILLER (Bas-Rhin), travaux d'une durée de 2 jours qui seront effectués entre le 19 et le 23 février 2024,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

En raison de l'intervention dans la rue du Bruch, à hauteur du terrain n°9A rue de Strasbourg à REITWILLER (Bas-Rhin), pour des travaux de branchement en eau et assainissement pour le compte du SDEA, travaux de 2 jours qui seront effectués entre le 19 et 23 février 2024, **la rue sera barrée** selon le plan ci-joint et le **stationnement interdit** et qualifié de gênant au droit des travaux (pendant les heures de travail, de 7h30 à 17h).

Une **dévi**ation sera prévue **selon le plan ci-joint**. Les **bus** ainsi que le **camion de ramassage des OM** devront emprunter la rue de l'École le temps des travaux.

**L'accès riverains sera maintenu jusqu'au droit des travaux.**

**ARTICLE 2 :**

La signalisation/dévi

ation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise ARTERE.

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise ARTERE
- Monsieur le Directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- M. AUBERT, chef de l'Unité Technique de Saverne de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Service des déchets Communauté de Communes de Truchtersheim
- Compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR)
- M. Samir RAHMOUNI du Service transport des bus scolaires

Fait à BERSTETT, le 15/02/2024

Le Maire,  
Jean-Claude LASTHAUS





